

États financiers de

**SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU  
PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

## **Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario** **Exercice terminé le 31 mars 2024**

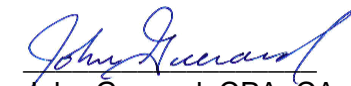
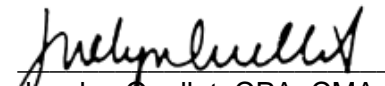
### **Responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière**

Les états financiers ci-joints de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (la « Société ») ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et relèvent de la responsabilité de la direction. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été correctement préparés compte tenu des limites raisonnables du seuil de signification et à la lumière des informations disponibles jusqu'au 20 juin 2024.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers ainsi que du maintien d'un système de contrôles internes conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que de l'information financière fiable est disponible en temps opportun. Ce système comprend des politiques et des méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure la délégation des pouvoirs et la séparation des responsabilités.

Le conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit, est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôles internes. Le comité d'audit, composé de membres qui ne sont pas des employés ou des dirigeants de la Société, rencontre régulièrement la direction et le Bureau de la vérificatrice générale pour s'assurer que chaque groupe s'est bien acquitté de ses responsabilités respectives.

Ces états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale de l'Ontario. Il incombe à la vérificatrice d'exprimer une opinion sur la fidélité de la présentation de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public. Le rapport de la vérificatrice qui suit présente l'étendue de l'examen de la vérificatrice et son opinion.

  
John Guerard, CPA, CA  
Directeur général  
Jocelyn Ouellet, CPA, CMA  
Chef des services financiers



## *Rapport de l'auditeur indépendant*

À la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

### **Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (« SGFPNO »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SGFPNO au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **Fondement de l'opinion**

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la SGFPNO conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SGFPNO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la SGFPNO a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SGFPNO.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance

raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SGFPNO;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SGFPNO à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la SGFPNO à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général adjoint,



Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)  
Le 20 juin 2024

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État de la situation financière

Au 31 mars 2024, avec les informations comparatives de 2023

(en milliers de dollars)	2024	2023
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	77 552 \$	89 874 \$
Intérêts courus à recevoir	57	59
Prêts (Note 3)	16 992	18 819
Montant à recevoir de la province de l'Ontario (Note 4)	207 500	207 500
	<b>302 101</b>	<b>316 252</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (Note 5)	5 899	6 416
<b>Actifs financiers nets</b>	<b>296 202</b>	<b>309 836</b>
Excédent accumulé	296 202 \$	309 836 \$

Engagements (Note 7)

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du conseil :



Coprésident



Comité d'audit

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 mars 2024, avec les chiffres comparatifs de 2023

(en milliers de dollars)	Budget 2024	2024	2023
<b>Revenus :</b>			
Subvention de la province de l'Ontario	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Intérêts sur la trésorerie	1 500	4 601	2 839
Intérêts sur les prêts	1 000	846	972
Recouvrements	–	3 120	2 249
	102 500	108 567	106 060
<b>Charges :</b>			
Apports conditionnels	95 995	112 937	85 523
Pertes de crédit (Note 3)	2 900	233	301
Administration (Note 6)	10 602	9 031	8 086
	109 497	122 201	93 910
Excédent (déficit) annuel	(6 997) \$	(13 634) \$	12 150 \$
Excédent accumulé, au début de l'exercice		309 836	297 686
Excédent accumulé, à la fin de l'exercice		296 202 \$	309 836 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État de l'évolution des actifs financiers nets

Exercice terminé le 31 mars 2024, avec les chiffres comparatifs de 2023

(en milliers de dollars)	Budget 2024	2024	2023
Excédent (déficit) annuel	(6 997) \$	(13 634) \$	12 150 \$
Actifs financiers nets, au début de l'exercice		309 836	297 686
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice		296 202 \$	309 836 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2024, avec les informations comparatives de 2023

(en milliers de dollars)	2024	2023
Activités de fonctionnement :		
Rentrées de fonds :		
Province de l'Ontario pour les activités de prêt et d'aide financière	100 000 \$	75 000 \$
Intérêts sur les prêts à recevoir	837	972
Intérêts sur la trésorerie	4 601	2 839
Recouvrements	924	471
	106 362	79 282
Sorties de fonds :		
Apports conditionnels	(113 834)	(83 663)
Frais d'administration	(8 652)	(7 801)
	(122 486)	(91 464)
Flux de trésorerie affectés aux activités de fonctionnement	(16 124)	(12 182)
Activités de placement :		
Décaissements de prêts	(4 458)	(3 716)
Remboursements de prêts	8 260	8 869
Rentrées de fonds provenant des activités de placement	3 802	5 153
Diminution de la trésorerie	(12 322)	(7 029)
Trésorerie, au début de l'exercice	89 874	96 903
Trésorerie, à la fin de l'exercice	77 552 \$	89 874 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.



# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers  
Exercice terminé le 31 mars 2024

---

## 1. Nature des activités :

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (la « Société ») a été constituée, sans capital-actions, le 1<sup>er</sup> juin 1988 en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. L'objectif de la Société est de favoriser l'amélioration des infrastructures et les possibilités de développement économique du Nord de l'Ontario en fournissant une aide financière au moyen d'apports conditionnels, de prêts-subventions et de prêts à terme. À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Société est exonérée des impôts sur le revenu fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

La Société s'associe avec les communautés, les entreprises et les entrepreneurs du Nord de l'Ontario pour créer et garder les emplois ainsi que renforcer l'économie de la région par l'entremise de programmes ciblés.

Au cours des exercices 2023 et 2024, la Société a offert quatre programmes axés sur la création ou le maintien d'emplois et le renforcement de l'économie de la région : le Programme pour l'amélioration communautaire, le Programme pour la main-d'œuvre et le talent, le Programme pour l'investissement dans le Nord ainsi que le Programme de soutien aux initiatives culturelles. Le financement issu de ces programmes est offert sous forme d'apports conditionnels ou de prêts.

## 2. Principales méthodes comptables :

Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont présentées ci-dessous :

### a) Méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'intention des entités qui sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement provincial, conformément aux exigences du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») de Comptables professionnels agréés du Canada.

### b) Comptabilisation des produits – Transferts de financement du gouvernement provincial :

La province de l'Ontario contribue au fonds en fournissant du capital pour les activités de prêts et d'aide financière de la Société.

Les transferts de la province sont comptabilisés à titre de produits dans les états financiers lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans la mesure où les conditions imposées par celle-ci donnent lieu à une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les fonds reçus de la province sont comptabilisés comme produits reportés quand les conditions donnent lieu à un passif. Les fonds reçus de la province sont comptabilisés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé à mesure que les passifs sont réglés.

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers  
Exercice terminé le 31 mars 2024

---

## 2. Principales méthodes comptables (*suite*) :

### c) Trésorerie :

La trésorerie se compose principalement de fonds déposés auprès de banques à charte.

### d) Instruments financiers :

La Société comptabilise initialement l'évaluation de la trésorerie, des prêts, des créiteurs et des charges à payer au coût. Ces derniers sont par la suite comptabilisés au coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute dépréciation des actifs financiers.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation chaque année. Le cas échéant, la dépréciation des actifs financiers est présentée à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Aucun état des gains et pertes de réévaluation n'a été présenté, car il n'y a rien à signaler à cet égard.

### e) Comptabilisation des produits – Produits d'intérêts :

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont gagnés. Les produits d'intérêts sur les prêts sont comptabilisés selon le montant qui est jugé recouvrable. Les produits d'intérêts cessent d'être comptabilisés lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est plus raisonnablement sûr.

### f) Prêts :

Les prêts sont comptabilisés au coût, déduction faite de toute provision pour pertes. Les provisions pour pertes sont constituées pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de perte. Par conséquent, les prêts sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur nette recouvrable.

Les variations survenues dans les provisions pour pertes doivent être passées en charges en tant que pertes sur créances à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. La provision pour pertes sur prêts se compose de provisions sur certains prêts en particulier et d'une provision générale sur les autres prêts et est portée en déduction des prêts. La provision générale est établie à la lumière de l'expérience passée des prêts en règle ainsi que de l'information pertinente dont la direction dispose. Après la comptabilisation initiale, la provision pour pertes peut être revue à la baisse si le recouvrement du prêt est ultérieurement jugé probable et est comptabilisée en tant que recouvrement à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers  
Exercice terminé le 31 mars 2024

---

## 2. Principales méthodes comptables (*suite*) :

Les facteurs utilisés pour estimer la perte de valeur comprennent, sans s'y limiter, les suivants :

- Expérience de recouvrement;
- Rendement financier de l'emprunteur;
- Réussite du projet;
- Conditions économiques;
- Report de remboursement ou restructuration.

Selon l'évaluation individuelle de chaque prêt, le prêt n'est pas considéré comme une perte de valeur si le recouvrement des soldes non réglés est jugé en règle. Une provision pour perte de crédit est appliquée à ces soldes pour diminuer davantage l'exposition au risque de la Société. La provision générale est établie à la lumière de l'expérience passée des prêts en règle ainsi que de l'information pertinente dont la direction dispose.

Les montants des prêts ayant fait l'objet d'une radiation ou d'une réduction de valeur au cours de l'exercice sont passés en charges dans les pertes de crédit à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Les montants reçus ou recouverts pendant l'exercice sur les prêts consentis au cours de l'exercice précédent sont comptabilisés dans les recouvrements à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

### g) Apports conditionnels et prêts-subventions :

Les apports conditionnels et les prêts-subventions accordés aux bénéficiaires sont comptabilisés en tant que charges à l'état des résultats et de l'excédent accumulé de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés et lorsque le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

### h) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations importantes comprennent la provision pour pertes de crédit et les écarts d'actualisation des prêts qui tiennent compte de l'historique de remboursement, de la solvabilité et du risque associé au secteur d'activité de l'emprunteur.

La provision pour pertes de crédit (Note 3) est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison du risque de crédit découlant de la capacité des emprunteurs à rembourser leurs prêts.

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers  
Exercice terminé le 31 mars 2024

## 3. Prêts :

L'objectif de la Société est de favoriser l'amélioration des infrastructures et d'accroître les possibilités de développement économique du Nord de l'Ontario. Les prêts sont offerts à titre d'aide financière à différentes organisations qui promeuvent et stimulent l'économie par des initiatives dans le Nord de l'Ontario.

Les soldes de prêts comprennent les prêts en règle et les prêts en souffrance, déduction faite de la provision pour les pertes de crédit et des écarts d'actualisation des prêts. Les prêts en règle sont des prêts dont les paiements de remboursement sont constants. Les prêts en souffrance sont ceux pour lesquels des remboursements n'ont pas été effectués ou ceux qui ont été restructurés.

<b>2024 (en milliers de dollars)</b>			
	<b>Prêts en règle</b>	<b>Prêts en souffrance</b>	<b>Total</b>
Solde des prêts	25 650 \$	2 588 \$	28 238 \$
Provision pour pertes de crédit	(8 626)	(2 583)	(11 209)
Écart d'actualisation des prêts	(37)	–	(37)
<b>Solde net des prêts</b>	<b>16 987 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>16 992 \$</b>

<b>2023 (en milliers de dollars)</b>			
	<b>Prêts en règle</b>	<b>Prêts en souffrance</b>	<b>Total</b>
Solde des prêts	29 556 \$	6 264 \$	35 820 \$
Provision pour pertes de crédit	(10 689)	(6 264)	(16 953)
Écart d'actualisation des prêts	(48)	–	(48)
<b>Solde net des prêts</b>	<b>18 819 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>18 819 \$</b>

En règle générale, les prêts portent intérêt à des taux fixes allant de 0 % à 8,70 % (2023 – 0 % à 7,25 %) et sont entièrement remboursables sur une période allant de trois ans à vingt ans à compter de la date de décaissement.

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers  
Exercice terminé le 31 mars 2024

## 3. Prêts (suite) :

Les variations de la provision pour pertes de crédit s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Solde, au début de l'exercice	16 953 \$	22 507 \$
Prêts radiés au cours de l'exercice	(3 780)	(4 078)
Variation des provisions à l'égard des prêts actifs	233	301
Recouvrement de la provision de l'exercice précédent	(2 197)	(1 777)
Solde, à la fin de l'exercice	11 209 \$	16 953 \$

Les pertes de crédit indiquées à l'état des résultats et de l'excédent accumulé s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Prêts radiés au cours de l'exercice	3 780 \$	4 078 \$
Moins : montants fournis aux exercices précédents	(3 780)	(4 078)
Pertes de crédit	—	—
Variation des provisions à l'égard des prêts actifs	233	301
Écart d'actualisation des prêts	—	—
Augmentation nette de la provision pour pertes sur prêts	233	301
Pertes de crédit	233 \$	301 \$

La variation du solde de l'écart d'actualisation des prêts s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Solde, au début de l'exercice	48 \$	60 \$
Montant amorti des intérêts sur les prêts à recevoir	(11)	(12)
Solde, à la fin de l'exercice	37 \$	48 \$

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers  
Exercice terminé le 31 mars 2024

## 4. Montant à recevoir de la province de l'Ontario :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Solde, au début de l'exercice	207 500 \$	182 500 \$
Ventilation des paiements de transfert approuvés	100 000	100 000
Montants reçus	(100 000)	(75 000)
Solde, à la fin de l'exercice	207 500 \$	207 500 \$

Le montant à recevoir de la province se compose des paiements de transfert dus à la Société par la province et est payable à la Société lorsque ses soldes de trésorerie l'exigent.

## 5. Crédoiteurs et charges à payer :

Les crédoiteurs et charges à payer renvoient largement aux transactions commerciales normales avec les bénéficiaires sous réserve des accords de subvention conditionnels et aux montants à payer au ministère du Développement du Nord (le « Ministère ») et à la Société pour les frais d'administration.

(en milliers de dollars)	2024	2023
Montants à payer au Ministère	1 469 \$	1 090 \$
Charges à payer	4 430	5 326
Total	5 899 \$	6 416 \$

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers  
Exercice terminé le 31 mars 2024

## 6. Frais d'administration :

Les frais d'administration de l'exercice se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	Budget		
	2024	2024	2023
Salaires et avantages	2 837 \$	2 519 \$	2 502 \$
Transport et communications	250	190	117
Services	2 345	1 667	1 420
Honoraires de gestion	3 500	3 170	2 826
Marketing	500	35	8
Modernisation du système	1 130	1 445	1 209
Fournitures et matériel	40	5	4
	10 602 \$	9 031 \$	8 086 \$

La province de l'Ontario offre des avantages liés aux régimes de retraite à tous les employés permanents de la Société par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, qui sont tous deux des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises mis sur pied par la province. Les coûts des régimes de retraite et autres avantages complémentaires à la retraite fournis au personnel admissible sont payés par la province et ne sont pas inclus dans les présents états financiers.

## 7. Engagements :

Les fonds engagés, mais qui n'ont pas été décaissés au 31 mars 2024, car les critères d'admissibilité n'avaient pas encore été remplis par les bénéficiaires, s'élevaient à 268 187 847 \$ (2023 – 267 534 005 \$).

(en milliers de dollars)	2024	2023
Apports conditionnels	247 201 \$	241 987 \$
Prêts	20 987	25 547
Total	268 188 \$	267 534 \$

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers  
Exercice terminé le 31 mars 2024

---

## 8. Instruments financiers :

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de la Société sont exposés sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

### a) Risque de crédit :

Le risque de crédit s'entend du risque que la contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou ne respecte pas un engagement. La Société est exposée à un risque de crédit associé à ses prêts. Elle consent du crédit à ses clients du portefeuille de prêts dans le cours normal de ses activités. Pour atténuer ce risque, la Société sélectionne les demandeurs de prêts, enregistre des garanties, par exemple par un contrat de sûreté générale, sur le financement des prêts d'un montant supérieur à 250 000 \$ et maintient des provisions pour pertes de crédit éventuelles. La Société est également exposée à un risque de crédit lié aux montants à recevoir de la province de l'Ontario. Cependant, ce risque est jugé faible, puisque le solde est payable par la province. Le risque de crédit maximum correspond à la valeur comptable des prêts et des autres soldes à recevoir. Se reporter à la Note 3 et à la Note 4 pour obtenir de plus amples renseignements.

### b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à respecter ses obligations liées aux passifs financiers. La Société est exposée à un risque de liquidité en ce qui concerne ses créditeurs et ses charges à payer. L'exposition de la Société au risque de liquidité est faible, car ses actifs financiers sont supérieurs aux engagements à court terme. La Société atténue ce risque en surveillant la trésorerie et les sorties de fonds prévues. Les créditeurs et charges à payer sont exigibles au premier trimestre de l'exercice suivant. Se reporter à la Note 5 pour obtenir de plus amples renseignements.

### c) Risque de marché :

Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Société n'a pas effectué de transactions libellées en devises. Les prêts de la Société portent intérêt à des taux fixes.

Ni l'exposition de la Société aux risques susmentionnés ni les politiques, processus et méthodes visant à gérer et à évaluer ces risques n'ont fait l'objet de modifications par rapport à l'exercice précédent.



# **SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO**

**Notes complémentaires aux états financiers  
Exercice terminé le 31 mars 2024**

---

## **9. Opérations entre apparentés :**

Les frais d'administration présentés à la Note 6 s'appliquent au Ministère et sont comptabilisés au coût. Les honoraires de gestion comprennent un montant de 1 999 674 \$ (2023 – 1 763 990 \$) versé au Ministère pour des services de contrôle diligent rendus tout au long de l'exercice.

Les créiteurs et charges à payer comprennent les montants exigibles par le Ministère à la fin de l'exercice en ce qui a trait aux frais d'administration (Note 5).

Le montant à recevoir de la province de l'Ontario représente les montants à recevoir de la Société à la fin de l'exercice (Note 4).

L'état des résultats et de l'excédent accumulé comprend 8 205 792 \$ (2023 – 2 877 244 \$) en apports conditionnels versés à d'autres entités sous contrôle commun par la province de l'Ontario ainsi qu'à leurs entités apparentées.